

Communiqué de presse
Paris 19 mai 2017

L'Académie médecine confirme que les éoliennes provoquent une maladie nommée le « syndrome des éoliennes »

Il se caractérise par une atteinte visuelle, sonore et psychologique

L'Académie de Médecine avait auditionné la Fédération Environnement Durable qui lui avait remis une étude regroupant un échantillon de centaines de témoignages de riverains français présentant des troubles majeurs ainsi qu'un rapport de synthèse sur études internationales concernant ce phénomène.

Dans son rapport publié le 9 mai 2017(1) L'Académie de Médecine a bien conclu que les éoliennes portent gravement atteinte A LA SANTE ET AU BIEN - ÊTRE des habitants, ce qui se manifeste par:

- Des troubles auditifs: le bruit généré par l'éolienne se compose en partie d'infrasons. Inaudibles par l'humain, ceux-ci ne font pas plus de bruit que le battement du cœur transmis dans notre corps par l'oreille interne. Mais en provoquant « des phénomènes de résonance dans les cavités thoraciques ou de pulsations ressenties », ces infrasons peuvent se traduire en vibrations, constantes donc entêtantes ;

- Une fragilité visuelle : la stimulation lumineuse fractionnée à cause de la rotation des pales peut induire un risque épileptique. Les clignotements des feux de signalisation viennent aussi perturber le confort visuel des personnes fragiles ;

- Une sensibilité psychologique se manifestant par l'altération de la qualité du sommeil, des épisodes de stress, de dépression, d'anxiété, des troubles de la mémoire, une perte d'intérêt pour autrui, une baisse des performances professionnelles.

En demandant de prendre des mesures immédiates pour protéger en urgence les riverains l'Académie propose aussi de lancer une étude épidémiologique nationale sur les nuisances répertoriées pour étudier à grande échelle l'impact de ce « syndrome des éoliennes ».

(1)<http://www.academie-medecine.fr/articles-du-bulletin/publication/?idpublication=100718>